



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 1

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE [paragraphe 2(2)]

TREIZE HEURES TRENTE

En cette première journée de la trente-huitième Législature convoquée par proclamation de M. Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, pour l'expédition des affaires de la province, M^{me} Patricia CHAYCHUK, *greffière de l'Assemblée législative*, dépose sur le bureau de l'Assemblée, conformément au paragraphe 142(1) de la *Loi électorale*, trois rapports présentés par le directeur général des élections, un rôle et une liste — ayant été dressés à l'élection générale du 3 juin 2003 — des députés à la présente Assemblée législative. Après y avoir été autorisée, la greffière fait prêter serment aux députés présents qui se rendent à leur siège après avoir signé le rôle.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

DÉPUTÉ

DIRECTEUR DE SCRUTIN

Arthur-Virden
Assiniboia
Brandon-Est
Brandon-Ouest
Burrows
Carman
Charleswood
Concordia
Dauphin-Roblin
Elmwood
Emerson
Entre-les-Lacs
Flin Flon
Fort Rouge
Fort Whyte
Gimli
Inkster
Kildonan
Kirkfield Park
La Vérendrye
Lac-du-Bonnet

MAGUIRE, Larry
RONDEAU, Jim
CALDWELL, Drew
SMITH, Scott
MARTINDALE, Doug
ROCAN, Denis
DRIEDGER, Myrna
DOER, Gary
STRUTHERS, Stan
MALOWAY, Jim
PENNER, Jack
NEVAKSHONOFF, Tom
JENNISSEN, Gerard
SALE, Tim
LOEWEN, John
BJORNSON, Peter
LAMOUREUX, Kevin
CHOMIAK, Dave
MURRAY, Stuart
LEMIEUX, Ron
HAWRANIK, Gerald

Didluck, Robert
Pragnell, Diane
Bund, James
Watt, Cydnie
Rasmussen, Don
Menold, Monika
Gillespie, Grace
Westley, Patricia
Brown, Moira
Monastyrski, Taras
Friesen, Pat
Ewasiuk, Lori
Thompson, Jo-Ann
Broadhurst, Betty
Chevrier, Pierre
Strachan, Evelyn
Wylynko, Stanley
Pondo, Adam
Archer, Linda
Neufeld, Bernie
York, James

Lakeside	EICHLER, Ralph	Bunkowsky, Shannon
Le Pas	LATHLIN, Oscar	Hyde, Hazel
Lord Roberts	MCGIFFORD, Diane	Young, Roger
Minto	MIHYCHUK, MaryAnn	Huynh, Vinh
Morris	TAILLIEU, Mavis	McCrary, Larry
Pembina	DYCK, Peter George	Herntier, Dennis
Pointe Douglas	HICKES, George	Grouette, Roger D.
Portage-la-Prairie	FAURSCHOU, David	Waldvogel, Glenn
Radisson	JHA, Bidhu	Dubé, Albert
Riel	MELNICK, Christine	MacDonald, Donald
River East	MITCHELSON, Bonnie	Gallimore, Phyllis
River Heights	GERRARD, Jon	Dunne, Garry
Rivière-Seine	OSWALD, Theresa	Wilford, Donna
Rossmere	SCHELLENBERG, Harry	McClusky, Marianne
Rupertsland	ROBINSON, Eric	Franklin, Lorraine
Russell	DERKACH, Len	Baker, Linda
Selkirk	DEWAR, Greg	Gillespie, Fay
Southdale	REIMER, Jack	Vida, Eva
Springfield	SCHULER, Ron	Ulrich, Caroline
Saint-Boniface	SELINGER, Greg	Meridji, Tayeb
Saint-Norbert	BRICK, Marilyn	Semchuk, Ben
Saint-Vital	ALLAN, Nancy	Fournier, Paul W.
Sainte-Rose	CUMMINGS, Glen	Lach, Donna
St. James	KORZENIOWSKI, Bonnie	Yewdall, Bronwen
St. Johns	MACKINTOSH, Gord	Broomhall, Barry
Steinbach	GOERTZEN, Kelvin	Janzen, Helen
Swan River	WOWCHUK, Rosann	Gussie, Clifford (Cliff)
The Maples	AGLUGUB, Cris	Claydon, Robert
Thompson	ASHTON, Steve	Cripps, Ronald
Transcona	REID, Daryl	Granger, Louise
Turtle Mountain	TWEED, Mervin C.	Vines, Ruth
Tuxedo	STEFANSON, Heather	Chapman, Peggy
Wellington	SANTOS, Conrad	Péloquin, Denis Daniel
Wolseley	ALTEMAYER, Rob	Gay-de Vries, Deborah

(Document parlementaire n° 1)

L'Assemblée est réunie.

Le lieutenant-gouverneur, Peter LIBA, fait son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

M. le *ministre* MACKINTOSH dit :

« Le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il ne communiquera pas les motifs de convocation de l'Assemblée législative tant qu'un président n'aura pas été dûment élu. »

Le lieutenant-gouverneur se retire.

Conformément à l'article 6 du *Règlement*, l'Assemblée élit un président.

La greffière informe l'Assemblée que les députés nommés ci-après ont déclaré leur intention de présenter leur candidature au poste de président :

M. George HICKES, *député de la circonscription électorale de Pointe Douglas*;

M. Conrad SANTOS, *député de la circonscription électorale de Wellington*.

Les députés votent.

La greffière vérifie que le scrutin est terminé et procède au dépouillement des votes.

L'Assemblée s'ajourne pendant le dépouillement des votes.

L'Assemblée reprend ses travaux et la greffière déclare que M. George HICKES, *député de la circonscription électorale de Pointe Douglas*, a été dûment élu président.

M. le *premier ministre* DOER et M. MURRAY escortent M. George HICKES jusqu'au fauteuil et le revêtent de la toge présidentielle. Le nouveau président s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Députés à la trente-huitième Assemblée législative :

« Je remercie les députés de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait. Je quitte le parquet de l'Assemblée pour occuper le fauteuil présidentiel. Je renonce par le fait même à mes sentiments partisans pour m'acquitter avec impartialité et du mieux que je peux des fonctions importantes qui m'incombent en tant que président de l'Assemblée législative. »

Le président prend place dans le fauteuil.

La masse est posée sur le bureau.

Le lieutenant-gouverneur fait de nouveau son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

Le président dit :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élu à la présidence. Il m'incombe donc de réclamer, en son nom, tous les droits et privilèges qui lui sont dévolus par tradition, notamment la liberté d'expression et de délibération et l'accès à Votre Honneur au besoin. Je vous demande également d'accorder la plus haute considération aux travaux de l'Assemblée. »

M. le *ministre* MACKINTOSH dit :

« Monsieur le président,

« Son Honneur est convaincu que les travaux de l'Assemblée seront marqués au sceau de la sagesse et de la prudence. De plus, Son Honneur accorde à l'Assemblée les droits et les privilèges qui lui sont dévolus par tradition. Son Honneur communiquera maintenant les motifs de convocation de l'Assemblée législative. »

Le lieutenant-gouverneur ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la trente-huitième Législature de la Province du Manitoba.

Il convient tout d'abord de féliciter les nouveaux députés à l'Assemblée, ainsi que ceux et celles qui y ont été réélus, et de leur offrir nos meilleurs vœux. La population vous a confié de lourdes responsabilités : il vous faudra en toutes occasions promouvoir l'intérêt public et contribuer par votre leadership et votre vision aux décisions qui façonneront l'avenir du Manitoba.

Il convient également de reconnaître tous les candidats qui se sont présentés à l'élection générale et qui ont témoigné ainsi du plus profond engagement envers le service de leur province.

Votre gouvernement est honoré d'avoir reçu de la population un mandat clair et solide, mandat que nous allons respecter par la mise en œuvre de nos engagements envers les Manitobains et Manitobaines :

- l'amélioration continue du système de santé;
- une politique de l'enseignement et des possibilités de formation qui permettront à nos jeunes d'entretenir tous les espoirs;
- une économie toujours plus diversifiée et vigoureuse;
- des collectivités jouissant d'une plus grande protection et d'une vie empreinte de plus de sécurité;
- un coût de la vie au Manitoba encore plus abordable qu'avant.

Le dernier discours du Trône, prononcé le 27 novembre 2002, annonçait quelques-unes des mesures requises pour réaliser nos engagements. Depuis, l'Assemblée a débattu et adopté ces mesures.

Les députés ont également débattu et adopté le Budget 2003-2004. Il avait été déposé à l'Assemblée le 22 avril 2003, peu de temps avant la clôture de la session.

Avec l'assentiment de tous les partis, nous allons demander à la nouvelle Assemblée d'adopter le programme d'action énoncé dans le dernier discours du Trône, ainsi que la politique budgétaire qui fut approuvée il y a deux mois. À son retour en septembre, l'Assemblée se penchera sur les prévisions budgétaires du Budget 2003, en plus de considérer de nouvelles mesures législatives.

Notre gouvernement est fier d'avoir reçu un mandat sans équivoque de toutes les régions du Manitoba. Il demeurera fidèle aux principes d'inclusion et d'équité qui devraient guider toutes les délibérations de l'Assemblée.

Dans chaque région, de nouveaux défis, tout comme de nouvelles possibilités, ont surgi ces derniers mois. Dans le Nord, nous sommes confrontés au risque accru d'incendies de forêt qui résulte du temps sec ce printemps, ainsi qu'aux inquiétudes concernant, une fois encore, le volume des marchandises qui transitent par le port de Churchill. Au même moment, l'occasion s'offre à nous de mettre en valeur nos ressources hydroélectriques encore inexploitées, grâce à des ententes avec des communautés des Premières nations et avec des Autochtones du Manitoba, ainsi qu'à un partenariat sur l'énergie propre avec l'Ontario.

Dans les régions rurales du Manitoba, les éleveurs de bovins ressentent déjà les effets du cas unique de maladie de la vache folle découvert en Alberta, et qui a entraîné un arrêt prolongé et potentiellement dévastateur des exportations de bœuf canadien. Lors de leur rencontre récente à Kelowna, les premiers ministres de l'Ouest ont uni leurs voix pour réclamer une intervention nationale forte, qui mette l'accent sur la réouverture de la frontière le plus rapidement possible et sur la réparation des pertes subies par les producteurs.

Dans tous les secteurs de notre économie, les exportateurs surveillent attentivement les conséquences de la hausse du dollar canadien, qu'encourage l'écart entre les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis et au Canada. Ces dernières années, la population du Manitoba a bénéficié d'une économie dynamique et capable de s'adapter. Cependant, aujourd'hui plus que jamais, il est important de poursuivre sur la lancée de nos partenariats stratégiques et de jeter les fondations d'une croissance économique solide pour les années à venir.

Pour ce faire, il est indispensable que nos stratégies provinciales bénéficient du leadership fédéral dans les secteurs clés tels que le transport, l'énergie, l'agriculture et la lutte contre les maladies. Au cours des mois qui viennent, nous demanderons aux membres de l'Assemblée d'unir leurs forces pour défendre les intérêts du Manitoba et de travailler en faveur d'une politique nationale à l'avantage des Manitobains et Manitobaines.

Je tiens à remercier nos invités, en particulier les familles des députés nouvellement élus, pour s'être joints à nous aujourd'hui à l'occasion de la première session de cette nouvelle Législature. Je désire également remercier le Président et les membres de l'Assemblée législative en prévision du dur labeur qui les attend.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

LE PRÉSIDENT OCCUPE LE FAUTEUIL

PRIÈRE

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée s'ajourne afin que le président et les représentants des députés occupant les trois sections de sièges de l'Assemblée se réunissent pour tenter de résoudre les différends en matière d'attribution des sièges.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. DERKACH et LAMOUREUX interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Conrad SANTOS, *député de la circonscription électorale de Wellington*, les fonctions de président des comités pléniers et de président adjoint.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Harry SCHELLENBERG, *député de la circonscription électorale de Rossmere*, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée confie à Bonnie KORZENIOWSKI, *députée de la circonscription électorale de St. James*, les fonctions de vice-présidente des comités pléniers.

M. le *premier ministre* DOER propose la première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office*. Le projet de loi est lu une première fois.

M. le *premier ministre* DOER propose qu'un comité spécial se composant de M. le *ministre* ASHTON, de M^{me} ALLAN, de MM. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le *ministre* MACKINTOSH soit chargé de dresser la liste des membres des comités permanents que prévoit le paragraphe 83(1).

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du lieutenant-gouverneur soit pris en considération aujourd'hui.

Il est convenu, à l'unanimité, de limiter à cinq minutes le droit de parole des députés pour le débat portant sur l'adresse en réponse au discours du trône.

M. BJORNSON, appuyé par M^{me} BRICK, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. BJORNSON, M^{me} BRICK ainsi que MM. MURRAY et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la quatrième session de la trente-septième législature soient réadoptées à la première session de la trente-huitième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-huitième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application du paragraphe 36(2) du *Règlement* portant sur l'explication de la motion sur l'étude d'une question urgente d'intérêt public et de procéder immédiatement au débat.

M. PENNER propose que, conformément à l'article 36 du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir :

« la nécessité de débattre des conséquences sur l'économie du Manitoba de la découverte de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) en Alberta et de la fermeture de la frontière aux exportations de bétail, de bisons, de moutons et d'agneaux canadiens, y compris les conséquences pour les producteurs et pour les nombreuses entreprises et industries offrant des biens et des services dans le secteur de l'élevage de la province, secteur dont la valeur atteint les millions de dollars; la nécessité également de débattre des moyens à prendre pour assurer la réouverture rapide de la frontière et la remise rapide et équitable des fonds de compensation provinciaux et fédéraux ».

Il s'élève un débat. M. PENNER, M. le *premier ministre* DOER, M. MURRAY, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, MM. DERKACH, NEVAKSHONOFF, EICHLER, STRUTHERS, HAWRANIK, BJORNSON, ROCAN, GOERTZEN et TWEED, M. le *ministre* LEMIEUX, MM. CUMMINGS et FAURSCHOU, M. le *ministre* CALDWELL, M^{me} TAILLIEU, M. MAGUIRE, M. le *ministre* ASHTON, MM. DYCK, REIMER et SCHULER, M. le *ministre* SMITH ainsi que M. LAMOUREUX interviennent.

Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du *Règlement*.

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application du paragraphe 36(4) du *Règlement* limitant à deux heures la durée du débat sur la question urgente d'intérêt public.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de présenter le premier rapport du Comité spécial de sept personnes :

Le Comité a dressé la liste des députés devant siéger aux divers comités permanents, soit la liste suivante :

AGRICULTURE ET ALIMENTATION (11)

M. le *ministre* ASHTON, MM. BJORNSON, DERKACH, DEWAR, MAGUIRE, NEVAKSHONOFF et PENNER, M. le *ministre* SMITH, MM. STRUTHERS et TWEED ainsi que M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT (11)

MM. CUMMINGS et JHA, M^{me} KORZENIOWSKI, MM. LOEWEN et MALOWAY, M^{me} MELNICK, M. REIMER, M. le *ministre* SELINGER, M. SCHELLENBERG, M^{me} STEFANSON et M. STRUTHERS.

RESSOURCES HUMAINES (11)

M. AGLUGUB, M^{me} ALLAN, MM. ALTEMEYER, GOERTZEN et HAWRANIK, M^{me} KORZENIOWSKI, M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. REID, RONDEAU et SCHULER.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (11)

M. AGLUGUB, M^{me} BRICK, M. CUMMINGS, M^{me} MITCHELSON, MM. NEVAKSHONOFF, REIMER, RONDEAU, SCHELLENBERG et SCHULER, M. le *ministre* SMITH ainsi que M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

JUSTICE (11)

MM. AGLUGUB, DEWAR, GOERTZEN et HAWRANIK, M. le *ministre* MACKINTOSH, M. MARTINDALE, M^{me} OSWALD ainsi que MM. PENNER, SANTOS, SCHELLENBERG et SCHULER.

AFFAIRES LÉGISLATIVES (11)

MM. BJORNSON, DEWAR et HAWRANIK, M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. MALOWAY et MARTINDALE, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. NEVAKSHONOFF, REIMER, RONDEAU et TWEED.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (11)

M^{mes} ALLAN et BRICK ainsi que MM. DYCK, MAGUIRE, MALOWAY, MARTINDALE, PENNER, REIMER, RONDEAU, SCHELLENBERG et STRUTHERS.

COMPTES PUBLICS (11)

M^{mes} ALLAN et DRIEDGER, MM. GERRARD, LOEWEN, MAGUIRE et MALOWAY, M^{me} OSWALD, MM. REID, REIMER et RONDEAU ainsi que M. le *ministre* SELINGER.

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE (11)

M. le *ministre* ASHTON, MM. CUMMINGS, DERKACH et DEWAR, M. le *président* HICKES, M^{me} KORZENIOWSKI, M. LAMOUREUX, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MARTINDALE, SANTOS et TWEED.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (11)

M. le *ministre* CALDWELL, M. CUMMINGS, M^{me} DRIEDGER, MM. MAGUIRE, MALOWAY et MARTINDALE, M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, M^{me} MELNICK, M. le *ministre* SALE ainsi que MM. SCHELLENBERG et TWEED.

RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS (11)

M^{me} ALLAN, MM. ALTEMEYER, CUMMINGS, DERKACH, DEWAR et JHA, M^{me} KORZENIOWSKI, M. ROCAN, M. le *ministre* SALE, M. TWEED et M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n° 2)

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du *Règlement* portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h 59.

Le président,

George Hickes